



Verband der Kantonschemiker der Schweiz  
Association des chimistes cantonaux de Suisse  
Associazione dei chimici cantonali svizzeri

*Communiqué de presse*

*04 avril 2025*

## **Campagne de contrôle des chimistes cantonaux de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein**

### **Compléments alimentaires vendus en ligne: attention aux ingrédients interdits.**

**Les chimistes cantonaux ont contrôlé 127 échantillons dans le cadre d'une campagne nationale de 2024, principalement des compléments alimentaires (CAI) provenant de boutiques en ligne suisses et de la Principauté du Liechtenstein. La vente de 113 échantillons a dû être interdite afin de protéger la santé des consommateurs. Ces produits contenaient des ingrédients interdits ou des ingrédients dont les risques pour la santé n'avaient pas encore été suffisamment évalués, nécessitant par conséquent une autorisation. En outre, près d'une boutique en ligne sur cinq n'était pas déclarée auprès des services de contrôle des denrées alimentaires. Seuls des produits suspects ont été sélectionnés, mais le résultat est mauvais et inquiétant. Les entreprises responsables sont tenues d'améliorer durablement leur auto-contrôle afin que leurs produits répondent aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.**

La campagne s'est concentrée sur les produits contenant des substances interdites dans les denrées alimentaires, comme la mélatonine, la levure de riz rouge ou des ingrédients végétaux interdits comme le millepertuis, le jacobin, le margousier ou l'actée à grappes. Par ailleurs, des produits dont les risques pour la santé n'ont pas encore été suffisamment évalués et qui nécessitent donc une autorisation, comme le cannabidiol (CBD), le tongkat ali ou l'armoise annuelle, ont été prélevés. Ces ingrédients ont un effet pharmacologique potentiel, voire toxique, ce qui est contraire aux exigences imposées à une denrée alimentaire.

Au printemps 2024, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a mené une recherche sur Internet basée sur les risques pour les compléments alimentaires vendus dans le commerce en ligne suisse et de la Principauté du Liechtenstein. Sur la base de cette recherche, les autorités cantonales de contrôle des denrées alimentaires ont contrôlé 127 produits provenant de 72 entreprises. Des interdictions de vente ont dû être prononcées pour 113 produits (89 %) en raison de la présence d'ingrédients qui ne sont pas sûrs, voire parfois dangereux pour la santé. Le taux de non-conformité très élevé n'est pas représentatif, car seuls des produits suspects ont fait l'objet d'un examen approfondi. Ce taux reste cependant préoccupant.

Parallèlement à l'interdiction de vente en raison de la présence d'ingrédients dont la sécurité ne pouvait être garantie, dans 48 de ces cas, un rappel a également été nécessaire en raison des risques potentiels pour la santé. Comme dans les boutiques en ligne tous les clients peuvent généralement être contactés directement, seuls trois rappels publics ont dû être ordonnés. En outre, trois notifications concernant des produits étrangers ont

été faites dans le système européen d'alerte rapide RASFF. La campagne a également permis de constater que 13 établissements (18 %) n'avaient pas notifié leurs activités aux services de contrôle des denrées alimentaires comme ils étaient tenus de le faire.

La campagne montre que la sécurité des produits lors de l'achat de compléments alimentaires n'est pas toujours garantie de manière suffisante. Les autorités de contrôle des denrées alimentaires recommandent aux consommateurs et consommatrices de faire preuve de prudence, surtout lors [d'achats en ligne](#). Cela vaut en particulier pour les compléments alimentaires, qui sont souvent proposés comme une alternative naturelle et prétendument sûre aux médicaments. Il incombe en premier lieu aux responsables de la mise sur le marché d'améliorer la situation et de respecter les prescriptions légales. Des mesures ont été prises par les autorités afin que les entreprises ne mettent sur le marché que des produits conformes. Des contrôles ultérieurs sont cependant prévus afin de surveiller l'efficacité de ces mesures.

**Pour plus de renseignements:**

Suisse alémanique (allemand): Dr Martin Brunner, Kantonschemiker, Zurich,  
T 043 244 71 00

Suisse romande (français): Dr Patrick Edder, Chimiste Cantonal, Genève,  
T 022 546 56 00

Tessin (italien): Dr Nicola Forrer, Chimico Cantonale, Bellinzona  
T 091 814 61 14

Joignabilité: Vendredi, 04.04.2025, 10:00 – 12:00

**Contrôle des denrées alimentaires en Suisse**

Le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels est effectué par les cantons, qui procèdent à des inspections approfondies et à des analyses en laboratoire. Sous la direction des chimistes cantonaux, ils veillent à ce que les exigences légales soient respectées et garantissent ainsi la sécurité des denrées alimentaires et la protection des consommateurs.

Coordonnées de tous les chimistes cantonaux de Suisse, communiqués de presse, rapports annuels, résultats d'analyses et d'inspections, liens utiles, etc. sur [www.kantonschemiker.ch](http://www.kantonschemiker.ch)